

## Droit des intermédiaires immobiliers

Dans le souci de protéger la clientèle et de promouvoir une meilleure organisation et une moralisation du secteur professionnel, le législateur a élaboré un statut sur mesure pour les intermédiaires dits immobiliers, sans préjudice des dispositions particulières applicables à d'autres personnes autorisées, sous certaines conditions, à les concurrencer.

Cette construction s'est faite par étapes jusqu'à aboutir à l'adoption de *la loi du 2 janvier 1970 et du décret du 20 juillet 1972*, ces textes étant complétés par d'autres règles tirées, entre autres, du droit commun et du droit commercial : il s'agit là d'un régime à double détente puisque tant les activités professionnelles que les opérations contractuelles d'entremise ou de gestion sont minutieusement réglementées. Et à ces règles « statutaires » dont les retouches ou réformes sont aujourd'hui devenues récurrentes, il faut ajouter le droit « matériel », aux sources variées, ayant vocation à régir les divers actes juridiques pour la réalisation desquels les intermédiaires peuvent être appelés à prêter leur concours (ces actes portant sur les immeubles et, par extension, sur des meubles dont quelques-uns sont incorporels).

L'analyse de ces nombreuses règles — au confluent de plusieurs branches du droit privé et, parfois, de plusieurs disciplines — constitue l'objet du présent ouvrage qui est rédigé avec le souci constant d'allier la théorie à la pratique. Il s'adresse aux professionnels de l'immobilier, aux praticiens du droit et, bien entendu, aux enseignants-chercheurs et à leurs étudiants.

### L'auteur

MOUSSA THIOYE est maître de conférences à l'université Toulouse 1 Capitole où il enseigne, notamment, le droit immobilier.



Collection	:	Litec Professionnels - Droit immobilier
Edition	:	1 <sup>e</sup>
Prix	:	48 €
Pages	:	590 pages
Format	:	15.5 X 24 cm
Code ISBN	:	978-2-7110-1390-6
Diffusion	:	Librairies, V.P.C. et <a href="http://www.lexisnexus.fr">www.lexisnexus.fr</a>

### Contact presse

Yannick Le Hoariec (demande de service presse) - [yannick.lehoariec@lexisnexus.fr](mailto:yannick.lehoariec@lexisnexus.fr) - tél : 01 45 58 94 55